

liv. sterl. pour les dépenses ordinaires du Bureau d'artillerie, & 32257. liv. sterl. pour les dépenses extraordinaires du même Bureau auxquelles le Parlement n'a pas pourvû.

Le 29. la Chambre des Communes ayant repris l'affaire du Subside, arrêta que la taxe sur les terres seroit de deux Shellings par livre sterling pendant l'année 1755, & que les droits ordinaires seroient continués pendant la même année. Le 2. Décembre elle résolut d'accorder au Roi 280288 liv. sterl. pour les dépenses ordinaires de la Marine, & 10000 liv. sterl. pour le soutien de l'Hôpital Royal de *Greenwich*. C'est à ce récit des affaires du Parlement que nous nous en tiendrons pour ce mois-ci.

II. Un silence gardé, pendant quelques semaines, sur l'état de la Convention qui se négocie entre la Compagnie Angloise des Indes-Orientales & celle de France, a fait croire que cette négociation étoit retardée par de nouvelles difficultés. Mais bien loin que les choses se trouvent dans cette situation, l'on sçait au contraire que les deux Compagnies sont d'accord sur les principaux points qui formoient l'obstacle à la conclusion de cette affaire. Ainsi l'on compte que Mrs. Duvelaer, Commissaires François à *Londres*, recevront bientôt leurs derniers ordres pour signer la Convention, indépendamment du retour du Marquis de Mirepoix, qui est encore à *Paris*, où il confère de tems en tems avec le Comte d'Albemarle. Ce dernier a envoyé à la Cour des dépêches qui paroissent de nature à faire croire que l'on est disposé en France à comprendre aussi les affaires des Indes-Occidentales dans la négociation qui est sur le tapis, pour terminer par un même accommodement celles qui regardent les Indes-Orientales.